



## Delai de réponse d'un juge pour une mainlevée

Par **eric lecat**, le **04/07/2018** à **13:04**

Bonjour,

Je suis sous curatelle simple depuis 4 ans et demi et celle ci s'arrête le 18 décembre 2018. Avec la personne qui me suis sous cette curatelle, nous avons demandé un arrêt de celle-ci, et donc nous avons été reçu le 28 mai 2018 par le juge pour nous entendre, avec le certificat médicale a l'appui. Je voulais juste connaitre le délai que possède le juge pour répondre a notre requête.

Merci pour vos réponses